



Surconsommation électrique

Par Pandaroux30900

Bonjour à tous,

Je suis locataire d'un appartement depuis mars 2021.
Je vis seule, dans un 45 m², isolation moyenne mais pas mauvaise non plus.

Lorsque je suis entrée dans les lieux, mon fournisseur d'énergie à rouvert un contrat pour le nouveau logement, en se basant sur mon ancien appartement (or ma banque avait résilié mon SEPA), j'ai dû donc ouvrir un nouveau contrat en juillet 2021.

Je constate déjà à cette période que ma consommation pour 3 mois est assez importante (région du sud, chauffage éteints) et pourtant me voilà avec 80 d'élec/ mois et une facture de régule de 296,37 !

Je le signale à mon agence, qui soit disant le signale à mon propriétaire...

Rien n'est fait et les mois s'enchaînent :

2021 (de mars à déc) : facture de régule de 1356 ?

2022 : 2343 ?

2023 : 1935 ? - je rencontre mon conjoint qui vis dans une autre ville, je ne suis donc pas chez moi pendant plusieurs semaines/ mois

J'ai contacté un nombre incalculable de fois EDF, pour leur signaler mon problème.
Ils n'ont jamais rien fait...

Avril 2023, mon ballon tombe en panne.

Lors du remplacement en septembre, l'entrepreneur se rend compte que mon compteur Linky est "mal branché".

Le câble qui est censé déclencher mon ballon à heure creuse, est mal fixé et mon ballon tourne en marche forcée depuis mon entrée dans les lieux !

Je fais intervenir ENEDIS pour qu'ils constatent le problème. (courrier à l'appui)

C'est le propriétaire qui a payé un électricien lors du branchement du Linky, qui a mal branché.

ok problème résolu ? Que néni !

Le propriétaire fait la sourde oreille... il demande un rdv sur les lieux, avec un électricien que je paye à mes frais, si celui-ci ne trouve aucune anomalie...

Résultat l'électricien en vient à la même conclusion que ENEDIS et le signale par mail au propriétaire.

Mon problème : J'ai toutes les preuves pour incriminer mon propriétaire, mais il refuse de payer.
il ne répond plus, ni aux messages, ni aux mails.

2eme point : il est en train de vendre l'immeuble, donc il joue la montre pour ne pas devoir payer !

Que puis-je faire ??

Par janus2

Bonjour,

Un CE en marche forcée ne peut pas expliquer à lui seul une grosse surconsommation d'électricité. La différence entre un CE qui chauffe uniquement en HC ou un qui est toujours en fonction et chauffe donc l'eau quand il y en a besoin est minime. D'ailleurs, personnellement, j'ai arrêté depuis longtemps l'abonnement HP/HC et laisse mes CE en marche forcée. Je ne consomme pas plus, au contraire même (abonnement moins cher et prix du KWh moins cher qu'en HP), et en plus je n'ai jamais la surprise de ne plus avoir d'eau chaude au moment de prendre une douche.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le gain espéré avec un contrat HP/HC est annulé par le mauvais branchement du fil pilote du cumulus.

L'avez-vous calculé ? Quel est le montant exact de votre préjudice ?

Depuis 3 ans vous n'avez apparemment pas surveillé votre compteur ? Malgré des régularisations importantes ?

Et le fournisseur n'a pas proposé de modifier le prélèvement mensuel même après la 1ère régularisation ?

Au lieu de donner les montants en euro, pouvez-vous indiquer les kWh consommés chaque année ?

Avez-vous le DPE de votre logement ? est-ce un chauffage tout électrique ?

Par Pandaroux30900

janus2 :

C'est le câble d'asservissement qui était mal branché à mon Linky, provoquant ainsi la marche forcée et le remplissage + vidage du ballon H24.

Essai sur 2 semaines, cumulus éteint, je suis passé de 15 ?/ jour à 1? ou moins.

Après, je synthétise ce que l'on m'as dit, je ne suis pas électricienne donc....

Et cela ne répond absolument pas à mon problème, avec mon propriétaire, mais merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Vous n'avez apparemment pas compris le fonctionnement de ce dispositif.

Le ballon ne se vide pas tout seul. Soit vous consommez l'eau, soit il y a une fuite, soit il reste plein.

Ensuite il y a un thermostat qui stoppe le courant quand l'eau est à température. Et c'est mieux parce que sinon votre ballon exploserait.

NB : sans eau chaude sur 15 jours, vous habitez ailleurs, et n'avez donc pas consommé non plus via les autres appareils.

15 euros par jour pour le cumulus n'est pas crédible.

Par Pandaroux30900

yapasdequoi :

Effectivement, le mauvais branchement à annuler les bénéfices que devaient m'apporter un contrat HP/HC.

Depuis juillet 2021 (date à laquelle j'ai dû re-souscrire un contrat) j'ai contacter EDF pas moins d'une cinquantaines de fois.

Colère, appel à l'aide, pleurs,... ils n'ont rien fait.

Je suis au smic alors payer plus de 2000? de régule, autant vous dire que j'ai bien craquée!

Ils me disaient que le problème venais de moi, de ma consommation.

Ils m'ont proposé un clé a brancher sur le compteur Linky (info-watt) que je n'ai jamais reçue !

Aucune solution proposée, aucun techniciens envoyé, c'est moi qui ai dû appeler ENEDIS.

Ils ont simplement augmenter mes facture mensuelle d'année en année, aujourd'hui je suis à 110 ?/ mois.

C'est moi qui ai dû mener l'enquête pour trouver d'où venait le problème et quand je l'ai trouver, ils ont juste approuvé en me disant qu'effectivement ça pouvait provenir de là...(des incompetents)

J'ai effectivement calculé la différence entre la consommation qui aurait dû avoir lieu et celle que j'ai consommée, on parle d'une somme avoisinant les 3500?.

par comparaison, EDF à pris un foyer de 2 personnes, vivant dans une surface identique, utilisant les mêmes mode de chauffage et cuisson, habitant dans le même département que moi, dans un immeuble similaire... plutôt précis en somme.

2021 : 3258 kWh - moi : 7644 kWh

2022 : 3915 kWh - moi : 13107 kWh

2023 : 3664 kWh moi : 8790 kWh

2024 : 902 kWh - moi 1731 kWh

Je précise que depuis 2023 je ne vit presque plus dans mon appartement et que comme EDF me répétaient sans cesse que le problème venait de mes chauffages, je coupais l'essentiel sur mon panneau électrique, mais je laissais le ballon

et mon frigo branché.

Je ne savais pas que le problème venait de lui.

C'est quand il a grillé en septembre 2023 que nous avons remarqués la différence de consommation et qu'un électricien est venu constater le problème.

DPE : E

Chauffage électrique, mais je chauffe surtout au poêle à pétrole et je vis dans le sud donc chauffage surtout de Nov à mars.

Dans tout les cas, l'électricien m'as dit que pour arriver a ses montants, même une famille qui chauffe à 25° ne paye pas autant.

Toujours est-il que je ne sais pas quoi faire pour mon propriétaire ?

Des conseils à ce sujet ?

Par yapasdequoi

Consultez votre ADIL ou bien un avocat.

Avoir attendu 3 ans pour réagir n'est pas à votre avantage.

La consommation est de votre fait, et le mauvais branchement n'est certainement pas le seul en cause pour cette consommation.

Je me demande s'il n'y a pas en plus des branchements "sauvages" et du vol d'électricité par un tiers.

Vous coupez le courant quand vous partez plusieurs jours ?

Par janus2

Il est normal qu'enedis n'ait rien fait, le raccordement du fil pilote du CE ne les concerne pas.

Mais je maintiens que votre surconsommation ne vient pas seulement de ce problème.